

Le 5 juillet 2018

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et chef de la gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6213

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 11 juin 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

« - *Encadrement normatif sur la rémunération incitative qui présente les paramètres et la méthode de calcul des bonis annuels des employés, des cadres et de la haute direction;*

- *Formule détaillée permettant de calculer la rémunération incitative, bonus ou autre forme de rémunération variable incluant indicateurs clés de performance, indicateurs cibles ou autres métriques utilisés pour les fins du calcul. »*

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint :

- la Politique de rémunération incitative des dirigeants d'Hydro-Québec;
- la Politique de rémunération incitative du personnel d'Hydro-Québec (autres que dirigeants); et
- le Décret 461-2015 concernant la nomination de monsieur Éric Martel comme membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec et la détermination des paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.